

COMPENSATION ET ACCEPTATION SOCIALE DES ENERGIES MARINES RENOUVELABLES

RAPPORT DE SYNTHESSES

Julien HAY

*Maître de conférences en économie,
UMR M_101 AMURE, Université de Brest*

L'acceptation sociale des EMR : un enjeu essentiel

Le développement des énergies renouvelables (ER) est devenu en quelques années un enjeu majeur. Le réchauffement climatique et l'épuisement annoncé de plusieurs ressources énergétiques ont fait prendre conscience de la nécessité d'une transition rapide vers des sources d'énergie non-carbonées et renouvelables. Dans ce contexte, la France est engagée, dans le cadre du paquet climat-énergie de l'Union Européenne, adopté en 2008, à faire passer à 20% la part des ER dans sa consommation d'énergie finale à l'horizon de 2020. Sa capacité à tenir cet objectif dépend étroitement de son aptitude à mettre en œuvre suffisamment de projets de production d'énergie renouvelable. L'acceptabilité de ces projets constitue par conséquent un paramètre clé pour tenir cet objectif.

Après un fort développement des ER terrestres ces dernières années, voici que l'attention et les efforts se portent maintenant vers les énergies marines renouvelables (EMR), dont le potentiel énergétique est élevé. Plusieurs verrous expliquent le développement tardif de ces énergies marines renouvelables, en France comme ailleurs. Certains de ces freins tiennent à la technologie, comme la difficulté d'implanter des champs d'éoliennes dans le milieu marin. D'autres sont d'ordre financier, face à l'importance des investissements (plusieurs milliards d'euros) à consentir pour mettre en œuvre un site de production d'énergie marine renouvelable. Des obstacles d'ordre institutionnel existent enfin. L'implantation d'EMR soulève la question complexe du statut juridique du milieu marin, de ces ressources et de ses espaces. Par ailleurs, les ER relèvent des politiques énergétiques nationales et dépendent du volontarisme plus ou moins fort des Etats à les développer.